



Tarif internet ou tarif agence?

Par **pasle000**, le **11/04/2018 à 03:56**

bonjour marque de politesse[smile4]rnndébut mars, suite à un changement de régime obligatoire (RSI vers salarié) signalé à ma mutuelle, celle-ci m'a proposé un avenant à mon contrat et a appliqué un nouveau tarif, avec une augmentation de cotisation de 25 %, sans m'en avertir préalablement. rn-je fais du coup le point sur ma garantie, effectue une simulation internet pour connaître les formules proposées par ma mutuelle et leurs tarifs, une autre garantie (moins chère) me conviendrait mieux. rn-leur plateforme téléphonique me contacte et me fixe un rdv dans mon agence le jour même. rn-mon agence accepte de m'établir un avenant avec changement de garantie, mais refuse d'appliquer le tarif en ligne, me proposant 11% plus cher pour la même nouvelle garantie,rn-j'essaie donc d'effectuer mon changement de garantie en ligne, comme cela m'est proposé sur mon espace client...impossible, je contacte alors l'assistance en ligne qui, ne pouvant pas m'aider me re-adresse vers mon agence... rn-j'effectue une réclamation par mail auprès du responsable de mon agence, qui me donne la réponse suivante : "Si vous souhaitez le tarif internet, pas de problème. Il faut résilier le contrat actuel et faire une affaire nouvelle. "...sauf que je ne suis pas à la date anniversaire! rnMa question: on me propose un tarif internet dont je ne peux pas bénéficier; mon agence devrait-elle m'appliquer ce tarif internet si je le lui demande? rnmerci de votre aide!

Par **Lag0**, le **11/04/2018 à 06:59**

Bonjour,rnLa solution est celle qui vous a été donnée par l'assureur, résilier votre contrat actuel et en reprendre un autre. Au passage, vous pourrez également consulter la concurrence...rnJ'ai eu le même souci pour une assurance auto. Passant par un courtier, il ne pouvait pas basculer mon contrat plus cher vers un moins cher puisque ce n'était pas le même

assureur au bout du compte. J'ai donc résilié mon contrat pour en reprendre un autre et bénéficier du nouveau tarif.

Par **chaber**, le **11/04/2018** à **11:49**

bonjourrrnVous pouvez demander la résiliation du contrat pour changement de situation professionnelle: indépendant vers salariatrrnEt souscrire un nouveau contrat